



Casier n 2condanation en 1994

Par **tam**, le **01/08/2009** à **09:06**

Bonjour,

Il y a plusieurs années j'ai été condamné avec sursi. Je suis inscrite sur le n° 2 pour fraude et usage de faux. Pour divers emplois cela me crée un problème.

Puis-je faire effacer cet acte de mon casier.

Dans la mesure où un avocat voudrait m'aider, je bénéficie de l'aide juridictionnelle. Depuis des années je galère professionnellement.

Par **Loto**, le **06/08/2009** à **18:28**

bonjour

Vous avez été condamné en 94.

Il faut plus de précisions pour savoir si c'est effaçable

Mais avez-vous été condamné pour ces faits ou d'autres faits après 94?